

nuée du principe imposant d'une consécration nationale, et du principe tutélaire de la légitimité qui aurait pu raffermir le sol sous les pas tumultueux de la démocratie, la monarchie citoyenne n'avait pas d'existence qui lui fût propre. Elle était condamnée par son origine à se mouvoir, sous peine de mort, dans le cercle étroit où la contenait, depuis dix-sept ans, un régime d'expédients et d'artifices. Son inaction forcée la perdit. Quand la France fut lasse de ce système corrupteur et stérile, le fragile édifice de juillet s'écroula rapidement, et Louis-Philippe tomba victime non de sa mauvaise volonté, mais de son impuissance. La situation fut plus forte que l'homme auquel elle était imposée. La France de 1830 ne pouvait échapper à l'anarchie que par l'abaissement et la corruption.

Le ministère du 29 octobre, mutilé par la mort de M. Martin du Nord, et par la retraite de MM. Moline de St-Yon, de Mackau et Lacave-Laplagne, se compléta, le 9 mai, par l'adjonction de MM. le général Trézel, Montebello et Jayr. Cette combinaison, qui sous-entendait bien des refus, n'apportait aucune force au pouvoir. La session de 1847 ne se fit guère remarquer que par la négation de ses résultats. La désaffection publique s'accrut rapidement sous l'impression de cette incurable stérilité, et la voix de cet ancien ministre, proclamant que le *gouvernement était dans des mains avides et corrompues*, pesa comme un redoutable anathème sur un régime voué désormais au mépris par l'impuissance. Un député connu pour son infatigable antagonisme contre les abus de toute espèce, M. Lherbette dénonça avec force le régime machiavélique et dilapidateur appliqué à l'exploitation des forêts de la liste civile, et ses accusations, faiblement réfutées, contribuèrent encore à aigrir les esprits. La majorité ministérielle, jusque-là si compacte, commença à s'ébranler sous l'impulsion du mécontentement public, et une fraction nom-